

LE RÉSEAU DES
**GRANDS
PARCS**
DE MONTRÉAL

VERS UNE VISION DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS
DOCUMENT D'ORIENTATION





LE RÉSEAU DES GRANDS PARCS... UN RÉSEAU DE PAYSAGES QUOTIDIENS, UN RÉSEAU DE PAYSAGES VÉCUS

«C'est parce qu'il vit dans son milieu qu'il ne le voit pas : le paysage quotidien n'est pas vu, mais vécu; il disparaît dans une perception plus profonde et plus sensible aussi. Et ce n'est que lorsque l'arbre du coin, là-bas, a été coupé que l'habitant prend conscience d'un manque. Le visage de la rue a changé. Ainsi du quartier, ainsi de la ville qui ne tarde pas à prendre le visage d'autres villes, c'est-à-dire, très précisément à perdre son identité.»¹

¹ Amphoux Pascal, Jaccoud Christophe, Institut de Recherche sur l'Environnement construit, Département d'Architecture, École Polytechnique fédérale de Lausanne, Parcs et promenades pour habiter, Étude exploratoire sur les pratiques et représentations urbaines de la nature à Lausanne, Rapport de recherche no 109, décembre 1992, page 6.



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1
Des constatations	3
Pourquoi un Réseau des grands parcs <i>Les objectifs visés</i>	4
Un territoire bien desservi <i>Les composantes du Réseau des grands parcs (Décret 1229-2005)</i> <i>Parcs-nature</i> <i>Parcs métropolitains</i> <i>Grands parcs urbains</i> <i>L'approche</i>	5
Le développement durable et le Réseau des grands parcs <i>Des milieux diversifiés</i> <i>Des milieux de vie</i> <i>Une plus-value économique</i>	8
La vocation des différents parcs <i>La conservation du milieu</i> <i>L'accessibilité</i> <i>Les activités de plein air urbain</i> <i>L'éducation à l'environnement</i> <i>Le partenariat</i>	10
Le Réseau des grands parcs <i>La vision du Réseau des grands parcs</i> <i>La classification des grands parcs</i>	12
Les orientations de développement <i>Orientations et quelques pistes d'action</i>	16
Conclusion <i>Les étapes à venir</i> <i>En bref</i>	17

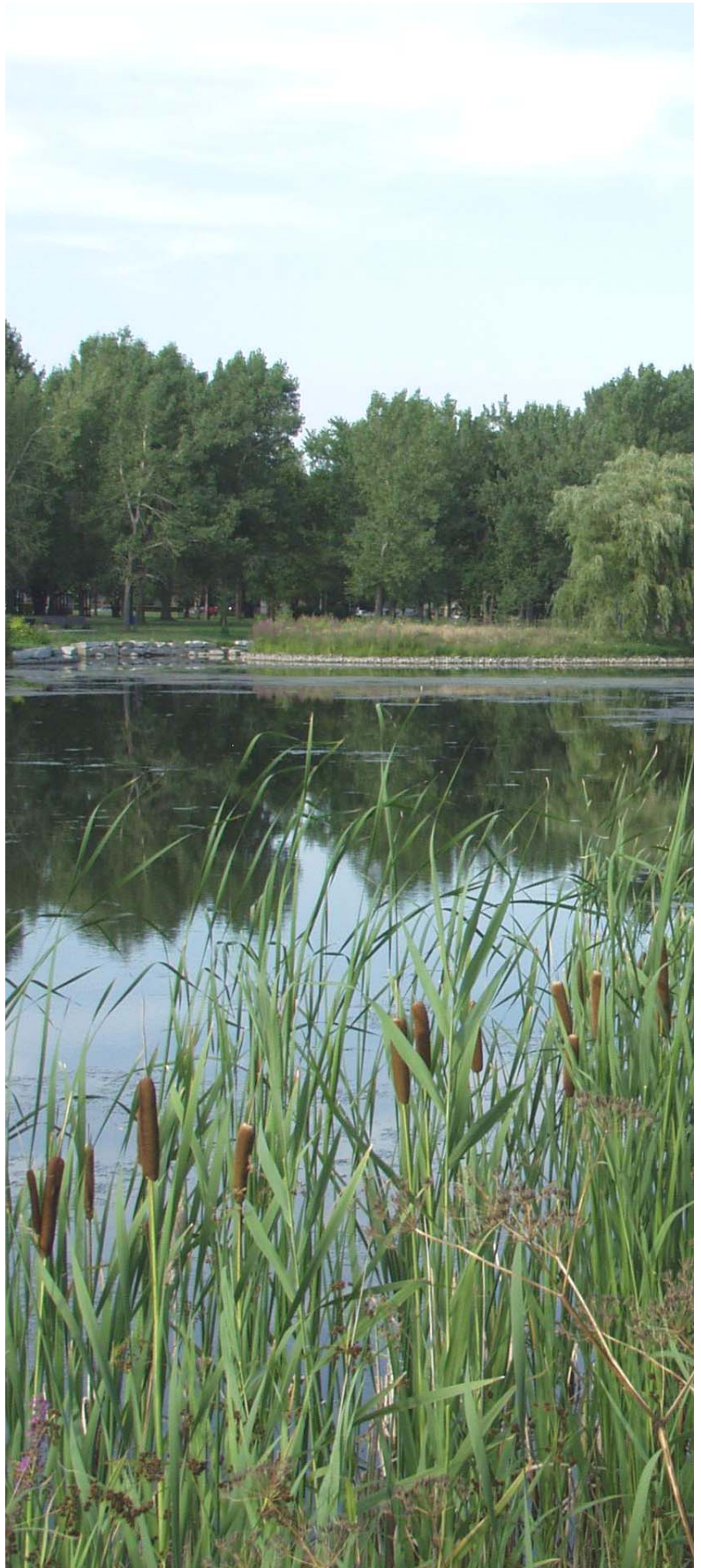
AVANT-PROPOS

Récemment, Montréal s'est dotée d'outils tels le Plan d'urbanisme, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, la Politique du patrimoine, le Plan stratégique de développement durable et la Politique de l'arbre.

La vision et les orientations sur le Réseau des grands parcs s'inscrivent dans la continuité de ces outils de planification stratégique du développement du territoire montréalais et de la mise en valeur des réseaux «vert et bleu».

Les grands parcs jouent un rôle important aux niveaux municipal, régional et international. Ils font partie intégralement de la structure urbaine de Montréal. Ils sont des éléments majeurs du paysage, en plus de permettre un contact avec des milieux des plus variés. Les grands parcs contribuent à la qualité du milieu de vie des Montréalais (lieux de détente, d'activités, d'apprentissage, de socialisation) et au rayonnement de Montréal.

Relevant du Conseil d'agglomération, le Réseau des grands parcs est l'une des composantes des réseaux «vert et bleu». Ces réseaux représentent l'ensemble de tous les espaces verts existants (grands parcs et parcs locaux) et potentiels, ainsi que les rives et plans d'eau qui assurent une trame verte et bleue à l'agglomération de Montréal. Ils comprennent également tous les liens physiques entre ces différentes entités.



DES CONSTATATIONS

Depuis la restructuration municipale, amorcée en 2002, au niveau du Réseau des grands parcs, quelques constatations doivent être relevées.



- L'équipe du Chantier 2.3 Protection et mise en valeur du patrimoine naturel du Sommet de Montréal propose une définition au Réseau des grands parcs et une approche intégrée au niveau de la gestion des ressources disponibles visant l'amélioration de la qualité et de la diversité des services offerts, en respectant l'environnement et en encourageant la participation à la prise de décision.
- Présentement, il y a peu d'intégration des différents grands parcs à un réseau. Les dénominateurs communs sont difficilement identifiables.
- Il y a un manque d'orientations et d'objectifs pour la mise en valeur d'un réseau. Les décisions sont souvent prises dans une vision sectorielle; il pourrait y avoir plus de cohérence dans la programmation des activités et dans leur promotion.
- Les grands parcs représentent un immense potentiel sous-exploité (2 200 ha) soit environ 40% de tous les espaces verts de l'agglomération de Montréal.
- Il y a une volonté partagée de mieux desservir la clientèle montréalaise et touristique.
- Les grands parcs représentent une valeur foncière de 1.25 milliard de dollars et une valeur en aménagement de 850 millions de dollars. Des investissements annuels de 43 millions de dollars seraient nécessaires au maintien de la qualité de ces actifs.

POURQUOI UN RÉSEAU DES GRANDS PARCS

À partir de ces constatations et de ces attentes, il importe de définir une vision et des orientations pour le Réseau des grands parcs de Montréal afin d'intégrer ses constituantes à la planification stratégique des réseaux «vert et bleu» sur un horizon de 2015.



LES OBJECTIFS VISÉS

La vision du Réseau des grands parcs permettra de répondre aux objectifs visés, soit :

- préciser l'importance des grands parcs de Montréal pour les Montréalais;
- définir l'approche encadrant le Réseau des grands parcs pour la Direction des sports, des parcs et des espaces verts;
- optimiser la cohérence entre les grands parcs en cernant mieux le rôle joué par chacun des grands parcs dans le Réseau et comme potentiel touristique;
- établir les orientations de planification, d'aménagement et de gestion et les actions à prendre pour mettre en place le Réseau des grands parcs de l'agglomération de Montréal.

UN TERRITOIRE BIEN DESSERVI

Les grands parcs couvrent tout le territoire de l'île de Montréal et de l'île Bizard. Ils sont composés de milieux diversifiés et complémentaires. Ils sont intimement liés au développement du Réseau bleu, à cause principalement de la situation d'une majorité de ceux-ci en rive du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Prairies ou du lac des Deux-Montagnes. Par leur variété et leur répartition sur l'ensemble du territoire, les grands parcs desservent bien les Montréalais.



LES COMPOSANTES DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS (DÉCRET 1229-2005)

Le Réseau des grands parcs est composé des parcs-nature, des parcs métropolitains et des grands parcs urbains. La responsabilité du Réseau des grands parcs est déléguée à la Direction des sports, des parcs et des espaces verts du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (règlement 02-006).

Le Décret numéro 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal confirme la responsabilité de l'agglomération au niveau des grands parcs et les identifie comme «des équipements et infrastructures d'intérêt collectif». Les parcs-nature s'y retrouvent comme compétence de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal. Les autres parcs retenus sont listés en annexe du décret.

LES PARCS-NATURE

Les parcs-nature relevaient de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal et étaient déjà en réseau. Ce réseau est connu par son mode de gestion en partenariat, par ses activités d'éducation à l'environnement et de loisirs de plein air et par son mode de communication et de promotion.

Les parcs-nature doivent conserver, mettre en valeur et rendre accessible le patrimoine naturel et culturel sur leur territoire au profit des générations actuelles et futures.

Les territoires protégés sous le vocable des parcs-nature sont au nombre de douze. Cinq sont aménagés et ouverts au public (parcs-nature du Cap-Saint-Jacques, du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse, de l'Île-de-la-Visitation et de la Pointe-aux-Prairies), un autre est aménagé partiellement et ouvert au public (parc-nature de l'Anse-à-l'Orme), trois autres ne sont pas encore aménagés et ne sont pas ouverts au public (parcs-nature du Bois-de-Saraguay, du Bois-d'Anjou et le parc agricole du Bois-de-la-Roche) et trois autres sont des espaces de conservation peu ou pas accessibles (les îles Ménard, Cadastre 150 et Gagné, Rochon et Boutin) qui pourraient être intégrés à des parcs existants.



Au-delà des parcs-nature, les autres grands parcs ont été identifiés à partir des critères suivants :

- la **superficie**;
- le **rayonnement, la notoriété et la desserte**;
- la **haute fréquentation** (*capacité d'un site à accueillir des milliers de personnes, par des événements ponctuels ou par sa fréquentation annuelle importante*);
- le **patrimoine humain** (*caractère patrimonial, historique, cérémonial (héritage socioculturel) parc témoin de l'histoire de Montréal, où se sont déroulés des événements marquants ou rassembleurs ou particuliers par son type d'aménagement ou son architecture*);
- le **patrimoine naturel** (*rareté, unicité, qualité exceptionnelle du patrimoine naturel*);
- la **spécialisation** (*présence de secteurs spécialisés aménagés pour des activités spéciales attrayantes*);
- le **traitement** (*nécessité de coordination ou de traitement particulier par la nature des surfaces, la fréquence et l'ampleur des activités ou des événements*);
- et l'**ampleur des investissements** (*nécessaires pour aménager ou maintenir, entretenir et gérer*).

Ces parcs listés en annexe du décret sont les parcs métropolitains et les grands parcs urbains.

LES PARCS MÉTROPOLITAINS

Le rayon de desserte des parcs métropolitains est de cinquante kilomètres et plus. Ils possèdent une grande notoriété, une polyvalence, un pouvoir d'attraction et un fort niveau de fréquentation. Nous y retrouvons une variété d'équipements et des espaces polyvalents.

Les parcs métropolitains sont au nombre de quatre (Mont-Royal, Jean-Drapeau, René-Lévesque et Complexe environnemental Saint-Michel).

LES GRANDS PARCS URBAINS

Le rayonnement des grands parcs urbains s'étend sur cinq kilomètres. Ils offrent une grande polyvalence et un pouvoir d'attraction. Ils desservent plusieurs arrondissements et sont fortement fréquentés. Ils possèdent une variété d'équipements et d'espaces polyvalents.

UN TERRITOIRE BIEN DESSERVI (suite)



Les grands parcs urbains sont au nombre de six (Angrignon, des Rapides, de la Promenade Bellerive, Maisonneuve, Jarry et La Fontaine). Le parc des Rapides, même s'il est intégré au Réseau des grands parcs, n'a pas été retenu dans la liste annexée du décret.

L'APPROCHE

À l'échelle de l'agglomération de Montréal, il importe de proposer et de mettre en oeuvre des orientations afin d'assurer la protection, l'éducation, la planification, l'aménagement, l'exploitation et la promotion du Réseau des grands parcs. Cette responsabilité repose sur l'adoption et l'application d'une philosophie de gestion qui touche toutes les facettes, allant de la planification à l'entretien d'un espace et de la livraison à la promotion de services.



Cette approche repose sur une volonté d'assurer un développement durable créé dans un environnement sensoriel où l'on vise une meilleure qualité de vie et une intégration culturelle et historique. La notion de Réseau passe par cette volonté de développement durable qui devient l'élément catalyseur pour l'ensemble des différents grands parcs.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE RÉSEAU DES GRANDS PARCS

Pour mieux cerner le Réseau des grands parcs, les composantes intrinsèques du développement durable sont décortiquées. Ces composantes sont des éléments catalyseurs qui supportent la notion de Réseau.

Les grands parcs sont des lieux diversifiés, des milieux de vie où se retrouvent les visiteurs pour se ressourcer et où le pouvoir d'attraction représente une plus-value pour le développement économique de l'agglomération de Montréal.



DES LIEUX DIVERSIFIÉS

Un parc est un espace vert protégé pouvant avoir plusieurs caractères (naturel, historique, paysagé, sportif,...). La superficie et les aménagements permettent d'introduire une notion de rayonnement (rue, voisinage, école, quartier, municipalité, métropole, région, nation, pays,...).

Un grand parc représente, à cause de sa superficie, du rayonnement de ses activités et de la diversité de ses milieux, une occasion de développement touristique pour l'agglomération de Montréal.

DES MILIEUX DE VIE

Le parc est aussi un «espace-temps», un milieu qui permet à des personnes d'entrer en relation aux niveaux perceptuel, intellectuel et physique avec un environnement harmonieux durant un temps alloué. Le temps d'utilisation sera fonction de la proximité, de l'accessibilité de l'espace et des aménagements.

« Un simple espace vert peut suffire au début. Au fond, lorsqu'une personne déambule sur une plage, ce n'est pas la structure objective qui l'intéresse mais surtout, la possibilité de retrouver l'espace libre à cet endroit et de vivre au rythme de ce lieu précis. Il en serait de même dans un jardin public, une forêt, une rivière ou un bord de lac »

Jay-Rayon Jean-Claude, *Pour prendre le temps d'être mieux*, Presses de l'Université du Québec, 1983, p. 19.

Dans cette volonté de vivre un espace-temps, nous attribuons des valeurs à la découverte du milieu naturel, culturel, éducationnel, ludique, comme éléments de santé, de destination, de milieu de vie.

«Des millions de gens ont besoin de retrouver leur nature profonde, la nature humaine. Ils ont donc besoin de liberté spatiale et temporelle, de vivre à d'autres cadences et de passer d'une attitude combative dans leur travail et leur loisir à une attitude de paix et d'harmonie. Horizons, paysages, espaces verts, sentiers de promenades et de randonnées sont autant d'éléments qui permettront une qualité de vie quotidienne»

Jay-Rayon Jean-Claude, *Pour prendre le temps d'être mieux*, Presses de l'Université du Québec, 1983, p. 26.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE RÉSEAU DES GRANDS PARCS (suite)



Le parc est donc un milieu de vie, un espace où l'on peut retrouver un rythme naturel et qui fait partie de notre quotidien, un espace d'évasion.

UNE PLUS-VALUE ÉCONOMIQUE

Les grands parcs étant intégrés aux réseaux «vert et bleu» sont des points de chute importants au niveau touristique. La clientèle ainsi desservie perçoit ces milieux sous des angles caractérisant l'image de qualité de Montréal.

La plupart des grands parcs sont des lieux très connus et très fréquentés. Ils sont des espaces marquants sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Il faut voir les imprimés promotionnels des développements résidentiels autour des grands parcs faisant leur éloge. La présence d'un grand parc influence la vente des maisons et est symbole d'une qualité de vie accrue.



Le pouvoir attractif des grands parcs a une importance majeure dans le développement économique de l'agglomération de Montréal. Leur présence assure des valeurs foncières supérieures.



LA VOCATION DES DIFFÉRENTS PARCS

Pour pouvoir cerner le concept de «Réseau», une identification des points communs à chacun des grands parcs est effectuée. Ces éléments retenus sont intégrateurs et sont la base de la classification du nouveau Réseau des grands parcs de Montréal.

Ces éléments intégrateurs sont la conservation du milieu, l'accessibilité, les activités de plein air urbain, l'éducation à l'environnement et le partenariat.



LA CONSERVATION DU MILIEU

Un parc est un espace vert, unique qui a une personnalité propre. Cette unicité et cette vocation sont conservées.

La conservation sous-tend la pérennité et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (l'architecture, l'archéologie, l'histoire, le paysage). Cette composante est essentielle à l'utilisation durable de ce patrimoine. L'intégrité des écosystèmes et des éléments culturels est principalement préservée selon un zonage spécifique des milieux en fonction de leurs caractéristiques biophysiques et humaines.

L'ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité est un facteur qui définit le Réseau des grands parcs. Par accessibilité, il est entendu que les grands parcs doivent être desservis convenablement. Les parcs doivent offrir des espaces de stationnement, mais aussi être accessibles par transport en commun. De plus, les réseaux cyclable et nautique doivent permettre d'accéder facilement aux grands parcs.

L'accessibilité se définit aussi par le fait que la fréquentation des grands parcs est gratuite. Seuls certains services particuliers peuvent être tarifés. Les grands parcs sont un bien commun et donc accessibles financièrement à toutes les classes de la société.

LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR URBAIN

Les grands parcs ont tous un fort potentiel de développement d'activités ludiques. Cependant, ces activités récréatives doivent respecter le milieu physique environnant. Les activités de plein air doivent permettre un contact avec le milieu naturel. Elles impliquent une prise de conscience de ce support qu'est le milieu physique et humain. Les activités programmées sont offertes dans le but de mieux percevoir le milieu physique que le rendement sportif. Donc, il est important de respecter la capacité de support du milieu, car l'expérience ainsi développée ne sera que meilleure et profitable aux visiteurs.

Le loisir de plein air favorise le contact avec la nature dans un esprit de détente, de divertissement et de découverte. Ces activités sont pratiquées dans un contexte paisible et sécuritaire.

LA VOCATION DES DIFFÉRENTS PARCS (suite)



L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Le mot «environnement» prend un sens très large dans ce contexte, soit des environnements naturel, culturel et historique.

L'éducation à l'environnement est une série d'activités par lesquelles on développera des outils d'interprétation du milieu représentatif de chacun des grands parcs. Ces outils sont des programmes ou des structures (panneaux) permettant aux visiteurs d'établir un lien ou une compréhension du milieu environnant.

L'éducation à l'environnement vise à faire adopter des attitudes responsables aux usagers quant au patrimoine naturel et culturel par la transmission de connaissances. À cet effet, différents programmes d'activités sont mis en place en fonction des spécificités de chacun des milieux, à l'intention de différentes clientèles.

LE PARTENARIAT

Le critère «partenariat» implique davantage un mode de gestion qu'une activité en soi, malgré que chaque visiteur peut être perçu comme un partenaire participant à la mise en valeur du grand parc.

Le partenariat implique la participation d'organismes dans l'organisation d'activités de loisir, d'éducation, ou d'entretien. Ces organismes sont à but lucratif ou non. Lors des processus de planification, d'aménagement et de gestion, la recherche de partenariats est favorisée. Cette implication dans les processus rapproche l'espace-parc des besoins des visiteurs.

LE RÉSEAU DES GRANDS PARCS



«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs»

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), Notre avenir à tous.

Pour répondre à la définition du développement durable, le Réseau des grands parcs doit reconnaître que son développement nécessite la participation des citoyens.

«Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision»

Ville de Montréal, Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, Avril 2005, p. 7.

Donc, le développement du Réseau des grands parcs repose sur des parcs qui représentent un environnement naturel, culturel et historique afin de satisfaire une qualité de vie appréciable pour les Montréalais. Le type de gouvernance préconisée est basé sur la participation active des Montréalais.

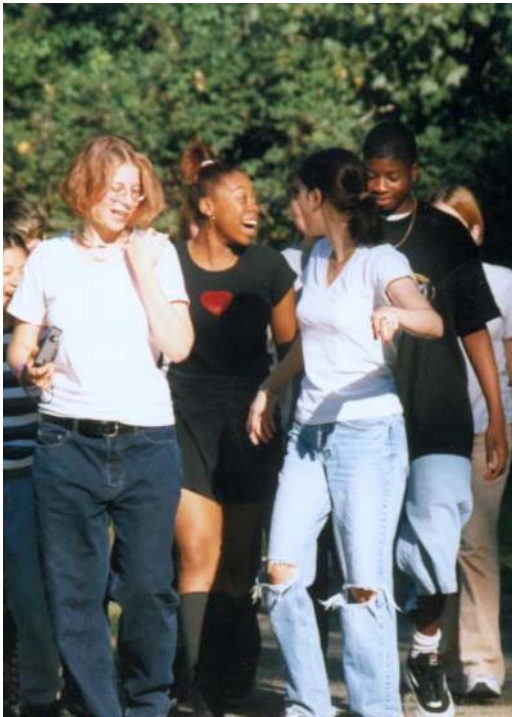
Les grands parcs sont des destinations accessibles où l'on peut se sensibiliser à notre environnement culturel, naturel et historique. Le Réseau des grands parcs est encadré par une vision selon laquelle on peut classer chacun des grands parcs.



Le RÉSEAU DES GRANDS PARCS, en milieu urbain, c'est :

- une diversité de ressources naturelles tant floristiques que fauniques;
- une diversité de milieux culturels et historiques;
- une diversité de paysages, de sensations et d'expériences;
- une diversité d'activités de récréation, de détente, d'apprentissage;
- une diversité de milieux représentatifs de Montréal, d'attrait touristiques;
- une destination en soi.

LE RÉSEAU DES GRANDS PARCS (suite)



LA VISION DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS

La vision du Réseau des grands parcs permet de voir ceux-ci comme :

- des lieux accessibles gratuitement dont on a conservé et mis en valeur le caractère particulier et où l'on se dirige pour se récréer, se divertir, se détendre;
- des lieux d'activités de plein air où le citoyen développe un fort sentiment d'appartenance en participant à leur mise en place et à leur gestion;
- des lieux d'expériences sensorielles (des paysages) qui permettent aux Montréalais de retrouver le juste équilibre entre l'activité de loisirs de plein air et la conservation du milieu naturel;
- des lieux d'activités régionales, nationales et internationales qui positionnent la qualité de vie de Montréal.

VISION DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS

Dans 15 ans,

Montréal est une agglomération verte où il fait bon vivre. Le Réseau des grands parcs s'est développé à sa pleine capacité et s'intègre bien à la trame verte et bleue.

Les grands parcs sont accessibles gratuitement et offrent une qualité d'accueil et de services à l'ensemble des visiteurs. Les aménagements sont sécuritaires, accueillants et adaptés aux besoins des diverses clientèles. Les milieux naturels de grand intérêt écologique y sont protégés.

Le Réseau des grands parcs contribue grandement à la qualité de vie à Montréal et représente un attrait important pour le développement économique de l'agglomération.

LA CLASSIFICATION DES GRANDS PARCS

Les grands parcs sont des espaces verts protégés subdivisés en zones. Ce «zonage» régit le type d'activités que l'on pourra y développer. Le principal critère qui limite l'accès à certaines zones est la capacité de support du site c'est-à-dire la sensibilité du milieu protégé.

LE RÉSEAU DES GRANDS PARCS (suite)



Tous les grands parcs, dans des proportions variables, ont des zones de conservation et de détente. Le volet conservation est mis en valeur par des activités d'éducation à l'environnement et le volet détente, par une programmation d'activités de loisirs de plein air.

Ainsi, le parc de **CONSERVATION** est un parc dont la vocation principale est la conservation d'un milieu naturel et dont sa mise en valeur se fait par des programmes d'interprétation valorisant le milieu conservé. La récréation extensive y est autorisée (loisirs de plein air).

Le parc de **DÉTENTE** est un parc dont la vocation première est un support aux activités de loisirs, spontanées ou extensives. Cependant, des activités récréatives intensives y sont offertes, tant à la population métropolitaine qu'à la population locale. L'ambiance qui se dégage de cet espace a un rôle important à jouer dans sa mise en valeur, c'est le développement de paysages, de milieux de vie.

Aussi, les grands parcs ont tous leur caractère particulier. Quatre caractères raffinent le classement des parcs de **CONSERVATION** ou de **DÉTENTE**, soit :

• **NATUREL** • **CHAMPÊTRE** • **HISTORIQUE** • **PAYSAGÉ**

Le nouveau **Réseau des grands parcs** comprend donc les parcs suivants :

Les parcs de **CONSERVATION** à caractère **NATUREL** :

- parc-nature de l'Anse-à-l'Orme;
- parc-nature du Bois-d'Anjou;
- parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard;
- parc-nature du Bois-de-Liesse;
- parc-nature du Bois-de-Saraguay;
- parc-nature de la Pointe-aux-Prairies
- parc du Ruisseau-De Montigny, intégrant les îles Gagné, Rochon et Boutin;
- les îles Cadastre 150 et Ménard sont à intégrer à des parcs existants.

Les parcs de **CONSERVATION** à caractère **CHAMPÊTRE** :

- parc agricole du Bois-de-la-Roche;
- parc-nature du Cap-Saint-Jacques.





LE RÉSEAU DES GRANDS PARCS (suite)

Les parcs de **DÉTENTE** à caractère **HISTORIQUE** :

- parc-nature de l'Île-de-la-Visitation;
- parc du Mont-Royal, incluant le parc Jeanne-Mance;
- parc Jean-Drapeau.

Les parcs de **DÉTENTE** à caractère **PAYSAGÉ** :

- parc Angrignon;
- parc La Fontaine;
- promenade Bellerive;
- parc des Rapides;
- complexe environnemental Saint-Michel;
- parc Maisonneuve, incluant le golf municipal;
- parc Jarry;
- parc René-Lévesque.

GRANDS PARCS DE MONTRÉAL





LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

Le développement du Réseau des grands parcs implique trois niveaux d'intervention : la planification, l'aménagement et la gestion. À chacune de ces interventions, quelques pistes d'action nous mènent à des résultats.

Niveau d'intervention	Les orientations	Quelques pistes d'action à court terme
La planification	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître que les grands parcs sont des espaces verts protégés, ayant un potentiel d'attrait touristique, où les volets de conservation et de détente sont priorisés dans une optique de développement durable répondant aux besoins de tous. 	<ul style="list-style-type: none"> Raffiner la définition de loisir de plein air en milieu urbain en l'attachant à la notion de développement durable et en la calquant à la réalité montréalaise. Tenir compte des besoins spécifiques des diverses communautés.
	<ul style="list-style-type: none"> Prioriser la consolidation des espaces, des aménagements et des activités existants tout en poursuivant le développement du Réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'accessibilité aux grands parcs, notamment en hiver, et en faire la promotion. Lors d'acquisitions, s'assurer de pouvoir aménager des espaces accessibles en périphérie de milieux sensibles afin d'offrir des services aux Montréalais.
	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier des investissements dont les retombées sont en cohérence avec la vision du Réseau, les grandes politiques adoptées et dont les répercussions sont à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des critères de recevabilité afin de juger de la pertinence de projets présentés par des tiers dans le cadre des réseaux «vert et bleu».
L'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur le caractère propre (naturel, champêtre, historique ou paysagé) retenu pour chaque parc par des aménagements de qualité offrant une gamme diversifiée d'expériences sensorielles dans un cadre de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Conserver la mémoire du lieu d'un parc et identifier les paysages et les bâtiments qui ont un caractère patrimonial afin de les mettre en valeur.
	<ul style="list-style-type: none"> Miser sur des critères prônant un juste équilibre entre les activités pour les visiteurs et la capacité de support du milieu physique. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de la capacité de support du milieu naturel tout en développant une diversité d'activités répondant aux besoins des visiteurs.
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des processus de participation afin d'impliquer les Montréalais et ainsi assurer un plus fort sentiment d'appartenance au Réseau des grands parcs. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire participer les citoyens à la préparation d'un plan directeur. Poursuivre ou créer des liens entre les grands parcs en profitant des couloirs existants ou potentiels (réseau cyclable, réseau bleu, transport en commun ...).
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les plans d'eau en exploitant la localisation exceptionnelle des parcs en rive. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer ou améliorer les points de contact avec l'eau dans les grands parcs afin de répondre aux besoins d'accessibilité aux plans d'eau.
La gestion	<ul style="list-style-type: none"> Développer «en partenariat» des activités de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des services d'accueil et d'animation pour chacun des grands parcs et développer des programmes d'éducation à l'environnement et d'initiation aux activités de loisirs de plein air et en faire la promotion au niveau du développement touristique. Promouvoir la nature comme un élément essentiel de l'amélioration de la qualité du milieu de vie, notamment auprès des clients des quartiers centraux.
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer les investissements annuels requis pour le maintien en bon état de la ressource «parc». 	<ul style="list-style-type: none"> Gérer efficacement la pression sur le milieu naturel en limitant ou en réorientant la clientèle vers d'autres lieux.
	<ul style="list-style-type: none"> Gérer l'ensemble des activités afin d'offrir le meilleur service aux visiteurs et bonifier ces services à même les revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une offre de services de navettes, de bateaux-taxis entre les parcs riverains par des ententes en partenariat.
	<ul style="list-style-type: none"> Gérer le milieu physique afin d'assurer une protection au patrimoine bâti et naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer un programme de gestion du milieu naturel (écologie et paysage) pour chacun des grands parcs du Réseau.

CONCLUSION

Le Réseau des grands parcs de Montréal représente des milieux de vie, des paysages vécus où chaque Montréalais se retrouve, s'identifie. Pour valoriser ces grands espaces, une stratégie doit être élaborée afin d'assurer leur développement. Les grands parcs représentent en partie l'image verte de Montréal.



LES ÉTAPES À VENIR

Élaborer une stratégie pour assurer la mise en valeur et le développement du Réseau des grands parcs :

- définir des normes et des ententes de partenariat visant l'entretien de chacun des grands parcs du Réseau pour décembre 2006;
- élaborer des critères de recevabilité pour les projets présentés par des tiers afin de juger de leur pertinence dans le développement du Réseau des grands parcs, d'ici mars 2007;
- proposer des sources de financement pour le développement du Réseau des grands parcs comme élément touristique, d'ici juin 2007;
- créer une image du Réseau des grands parcs par l'implantation d'une signalisation représentative, d'ici décembre 2007;
- développer, pour chacun des grands parcs ouverts au public, des structures d'accueil et d'animation pour les visiteurs, d'ici mars 2008;
- proposer un programme de développement et de mise en valeur pour chacun des grands parcs, d'ici décembre 2010;
- intégrer le Réseau des grands parcs dans les réseaux «vert et bleu» de Montréal et en reconnaître sa valeur au niveau du rayonnement de Montréal par son pouvoir d'attraction et de qualité de vie.

EN BREF

La vision du Réseau des grands parcs permet de mieux orchestrer l'avenir de chacun des grands parcs. Elle fournit des outils qui permettent de mieux comprendre la dynamique des milieux et des populations qui composent ses lieux et ses paysages, afin de les préserver, de les mettre en valeur et de les promouvoir, en les rendant accessibles aux visiteurs par des aménagements, des activités et de la promotion.

Direction des sports, des parcs et des espaces verts

Division des orientations et de l'expertise en parcs et en espaces verts

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

Avril 2006